



وزارة الفلاحة والتنمية الريفية و الصيد البحري
Entreprise de Développement des Cultures Agricoles
Stratégiques

مؤسسة تطوير الزراعات الفلاحية الإستراتيجية

« DCAS »

Spa au Capital Social de 165.340.000 DA



**Avis d'appel à manifestation d'intérêt pour le développement d'une
collaboration scientifique dans le domaine de la recherche sur de
nouvelles variétés de semences adaptées aux conditions agro-climatiques**

1. Contexte et objectifs

Dans le cadre de la promotion de la recherche appliquée et du développement de solutions innovantes au service de la sécurité alimentaire, l'Entreprise de Développement des Cultures Agricoles Stratégiques «DCAS» lance le présent avis d'appel national à manifestation d'intérêt à l'attention des Etablissements Universitaires et Centres de Recherche Spécialisées.

L'objectif principal est de développer des partenariats scientifiques visant :

- La recherche, la sélection et l'amélioration de nouvelles variétés de semences des filières stratégiques ;
- La mise au point de géotypes résistants au stress biotiques et abiotiques ;
- L'adaptation des cultures aux conditions agro-climatiques locales ;
- La contribution à des solutions durables répondant aux besoins stratégiques de la filière agricole.

2. Mise à disposition de moyens matériels

Pour accompagner les programmes de recherche retenus, l'Entreprise DCAS mettra à la disposition des Etablissements Universitaires et Centre de Recherche Nationaux Spécialisés sélectionnés :

a) Superficies expérimentales

Des parcelles dédiées aux essais seront disponibles au niveau des unités agricoles de production rattachées à l'entreprise ;

b) Moyens matériels et logistiques

Les équipes de recherche bénéficieront de :

- Equipement de préparation des sols et travaux de labour ;
- Moyens de semis et de conduite culturale ;
- Equipements de récolte et de collecte des données agronomiques.

L'accès à ces moyens se fera selon un calendrier coordonné et conformément aux conditions figurant dans la convention de partenariat avec les Etablissements Universitaires.

3. Forme de partenariat

Les collaborations identifiées à l'issue de cet avis à manifestation d'intérêt feront l'objet d'une convention spécifique précisant notamment :

- Les objectifs scientifiques ;
- Le périmètre des expérimentations ;
- Les responsabilités de chaque partie ;
- Les modalités d'accès aux parcelles et aux équipements ;
- Les règles relatives à la propriété intellectuelle et à la confidentialité ;
- La durée du partenariat et les modalités de suivi et d'évaluation.

4. Critères d'éligibilité ou de sélection

- Enseignants, chercheurs ;
- Doctorants ou équipes de recherche appliquée dans les domaines agronomiques, génétique végétale.
- Compétence en matière de recherche agronomique, sélection variétale, essais de semences, adaptation climatique.

5. Modalités de soumission

- Lettre de manifestation d'intérêt + note d'intention décrivant les objectifs de recherche, méthodologie envisagée, la durée estimée, les ressources nécessaires ;
- CV des porteurs / chercheurs ;
- Pour les équipes : indiquer la composition, l'affiliation universitaire.

6. Délai de soumission

La durée de soumission est fixée à quinze (15) jours à compter de la date de parution dans la presse nationale et les sites électronique du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche et de l'Entreprise de Développement des Cultures Agricoles Stratégiques DCAS.

Les chercheurs intéressés doivent déposer au niveau de l'administration de l'Entreprise DCAS le dossier complet de cette collaboration scientifique.

Entreprise de Développement des Cultures Agricoles Stratégiques
« DCAS »
28, Rue des Fusillés du 17 Mai 1957
EL-ANASSER -ALGER-
ALGERIE

